

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Renaud MUSELIER - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 012-983/09/BC

■ Lancement d'un appel d'offres pour l'aménagement des alvéoles ouest et nord-est du casier du centre de stockage des déchets de La Crau - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La poursuite de l'exploitation du centre de stockage des déchets de La Crau, au-delà de 2009, rend nécessaire la réalisation d'aménagements complémentaires, notamment par la création de volumes de stockage supplémentaires dans le respect des arrêtés préfectoraux 166-2002A du 2 avril 2004 et du 28 décembre 2006.

Le présent appel d'offres a donc pour objet l'aménagement des alvéoles ouest et nord-est du casier de stockage des déchets de La Crau.

L'appel d'offres est ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché est du type marché à prix unitaires et forfaitaires soumis aux dispositions de l'article 72 du Code des Marchés Publics.

Il est décomposé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Les délais d'exécution des travaux (hors périodes de préparation) pour chaque tranche sont fixés :

- pour la tranche ferme, qui concerne le dôme ouest, à 4 mois à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service prescrivant leur commencement ;
- pour la tranche conditionnelle, qui concerne le dôme nord, à 6 mois à partir de la date mentionnée dans l'ordre de service prescrivant leur commencement.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver le lancement de l'appel d'offres relatif à l'aménagement des alvéoles ouest et nord-est du casier de stockage des déchets du CSD de La Crau.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des marchés publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil Communauté au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est nécessaire de procéder au lancement d'un appel d'offres ayant pour objet l'aménagement des alvéoles ouest et nord-est du casier de stockage des déchets du CSD de La Crau.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics relatif à l'aménagement des alvéoles ouest et nord-est du casier de stockage des déchets du CSD de La Crau.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3:

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de la Communauté Urbaine :
Investissement - Sous politique G 110 - Fonction 812 - Nature 2312 – Opération I616701

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à la Propreté, Traitement des Déchets,
Eau et Assainissement

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI